

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_251118_131

portant sur

RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE D'UN MONTANT DE HUIT-CENT-MILLE EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE AU BUDGET PRINCIPAL

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 20°,

VU la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la proposition de la Banque Postale en date du 04 novembre 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser cette ligne de trésorerie dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** de contracter auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- montant : huit-cent-mille euros (800 000 €),
- durée : un an,
- taux d'intérêt : 2.95%,
- base de calcul : 30/360,
- paiement des intérêts et de la commission de non utilisation : trimestriellement,
- remboursement du capital : à tout moment et au plus tard à l'échéance finale,
- modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la Banque Postale :
- Tirages/ versements – procédure de crédit d'office privilégiée,
- Montant minimum de dix mille euros (10 000 €) pour les tirages,
- commission d'engagement : mille-deux-cents euros (1 200 €),
- commission de non utilisation : 0.16% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant,

- **ARTICLE 2 :** de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans un contrat spécifique,

- **ARTICLE 3 :** d'imputer au budget principal les dépenses relatives au paiement des intérêts, chapitre 66, article 6615, et les dépenses relatives à la commission d'engagement, chapitre 011 article 627,

- **ARTICLE 4 :** de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251118-lmc122466A-AR-1-1
Date de télétransmission : 18/11/25
Date de publication : 24/11/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix huit novembre deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI
Signé électroniquement par:



1, Place Francis Morand - 34700 LODÈVE
02 46 20 20 20 - Fax 04 13 55 02 40

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

OFFRE DE FINANCEMENT 1
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	800 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	2.950%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 02 Janvier 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 200.00 EUR, soit 0.150% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.160% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.



	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.